

**Réunion du Conseil d'administration
du Jeudi 28 mars 2024 à 15h00**

Délibération n°2024-12

Objet : Exercice 2024 - Budget annexe de la Coordination régionale des
centres de gestion d'Occitanie
Budget primitif et affectation du résultat 2023

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. DURAND.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARCE, M. GILLON, Mme FREYCHE.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; M. CAMPAGNE représenté par Mme TRILLES, M. CADAS représenté par M. LEFEBVRE, Mme GONZALEZ représentée par Mme GOUSMAR.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY.
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : Mme RIEU.
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

La Présidente présente aux membres de l'assemblée le projet de budget primitif 2024 relatif au budget annexe de la Coordination régionale des CDG d'Occitanie.

La Présidente rappelle que le budget annexe n'est établi qu'en section de fonctionnement et en conformité avec les dispositions du Schéma Régional de la Coordination, de Mutualisation et de Spécialisation des CDG d'Occitanie (SRCMS) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Elle indique que ce budget est d'un montant en recettes et en dépenses de **1 616 511,04 €**.

La Présidente propose, à la suite de l'approbation du compte administratif 2023 et en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M57, en vigueur au CDG31 depuis le 1er janvier 2023 et avec le règlement budgétaire et financier adopté par l'assemblée délibérante le 14 décembre 2022, de reporter le résultat de **313 197,04 €** en recettes de fonctionnement.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- reporter le résultat de **313 197,04 €** en recettes de fonctionnement ;
- approuver et voter les dispositions budgétaires de ce budget primitif relatif au budget annexe de la Coordination régionale des CDG d'Occitanie, pour un montant de **1 616 511,04 €** ;
- donner mandat à la Présidente pour toute opération en rapport avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège, le 28/03/2024

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ